



*Direction des services techniques et
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/NM-240816-0922

ARRETE N° ARR/2024/ST/349

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu la circulaire interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie - signalisation temporaire)

Considérant que **le défilé organisé à l'occasion de la Fête Nationale du Cheval le dimanche 15 septembre 2024**, avec la participation du Centre Équestre Le Comte « Le Petit Parc » de Hem et du Château d'Hem, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur les itinéraires qui les composent.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le dimanche 15 septembre 2024 à partir de 8h00 et ce, jusqu'à 12h00, le stationnement de tous véhicules considéré comme gênant sera interdit rue du docteur Coubronne à Hem, dans sa partie comprise entre la rue du Tilleul et la rue du 6 juin 1944.

ARTICLE 2 : Le dimanche 15 septembre 2024 à partir de 8h00 et ce, jusqu'à 12h00, la circulation de tous véhicules sera interdite et considérée comme gênante rue du docteur Coubronne à Hem, dans sa partie comprise entre la rue du Tilleul et la rue du 6 juin 1944.

ARTICLE 3 : Le dimanche 15 septembre 2024, la circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h sur les itinéraires suivants :

DÉFILÉ DU CENTRE ÉQUESTRE LE COMTE

- **10h00** - Départ du Centre Équestre LE COMTE « Le Petit Parc »
- Rue de Croix (dans sa partie comprise entre « Le Petit Parc » et la rue du Général Leclerc),
- Rue du Général Leclerc,
- Rue du Docteur Coubronne (dans sa partie comprise entre la rue du Général Leclerc et la rue du 6 Juin 1944),
- Arrêt rue du Docteur Coubronne.

10h45 - Retour par :

- Rue du Docteur Coubronne (dans sa partie comprise entre la rue du Général Leclerc et la rue du 6 Juin 1944),
- Rue du Général Leclerc,
- Rue de Croix (dans sa partie comprise entre la rue du Général Leclerc et le Petit Parc)
- Arrivée au Centre Équestre LE COMTE.



DÉFILÉ DU CHATEAU D'HEM

- **11h00** - Départ du Château d'Hem,
- Avenue Henri Delecroix,
- Rue du Docteur Coubronne,
- Arrêt rue du Docteur Coubronne.

11h45 – retour par :

- Rue du Docteur Coubronne,
- Avenue Henri Delecroix,
- Arrivée Centre Equestre du Château d'Hem.

ARTICLE 4 : Pour permettre la sécurité et le bon déroulement du cortège, ceux-ci seront encadrés par les services de Police de Hem qui régleront la circulation.

ARTICLE 5 : Les panneaux réglementaires seront mis en place par les services techniques de la Ville de Hem.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à Ilévia, à la Sté Esterra, au Château d'Hem – 61, avenue Henri Delecroix – 59510 HEM et au Centre Équestre Le Comte « Le Petit Parc » – rue de Croix – 59510 HEM.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Conformément aux dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Fait à HEM, le

20 AOUT 2024

**Pour le Maire de Hem et par délégation,
/l'Adjoint à l'aménagement, aux travaux à la voirie
et au numérique.**

/Laurent PASTOUR

